Image not found or type unknown

Licenciement sans cause réelle et sérieuse ?

Par **No bad day**, le **22/11/2016** à **14:05**

Bonjour.

Je viens d'être licencié de mon travail pour cause grave (entente avec hiérarchie mauvaise, mise de côté...)

J'ai eu une mise a pied conservatoire mais avant mon entretien de licenciement, mon patron a envoyé a des collègues , l'annonce de mon depart.

Est ce que cela valide un licenciement sans cause réelle et sérieuse ?

Quelles indemnités je peux réclamer ?

Merci d'avance

N.e

Par **P.M.**, le **22/11/2016** à **15:44**

Bonjour,
A priori, cela ne pourrait éventuellement constituer qu'un vice de procédure sanctionnée par une indemnité maximale d'un mois de salaire même si vous aviez la preuve de cela mais il faudrait savoir comment ça a été annoncé...
Il serait plus sûr de pouvoir contester la faute grave ou même en plus la cause réelle et sérieuse...
Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste normalement disponible sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés